

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 40 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre
et appui international : les causes
des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

**Lettre datée du 25 août 2003, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président
du Conseil économique et social**

Je tiens à porter à votre attention les faits nouveaux récents touchant les travaux du Conseil économique et social relatifs aux pays africains qui sortent d'un conflit.

Comme vous le savez, le Conseil a décidé, dans sa résolution 2002/1 du 15 juillet 2002, d'envisager de créer des groupes consultatifs spéciaux qui s'occuperaient de ces pays, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 55/217 du 21 décembre 2000 relative aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Au paragraphe 7 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Conseil économique et social d'envisager la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays qui sortaient d'un conflit, afin d'évaluer les besoins de ces pays sur les plans humanitaire et économique et d'élaborer un programme d'aide à long terme, pour ensuite l'exécuter, en commençant par l'intégration des activités de secours dans le développement.

Dans ma lettre datée du 7 février 2003 (A/57/734), j'ai signalé à votre attention la création par le Conseil d'un Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, ainsi que les activités initiales de ce groupe. J'ai maintenant le plaisir de porter à votre attention la lettre que m'a adressée l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU et Président du Groupe consultatif spécial, et le rapport supplémentaire sur les travaux du Groupe depuis janvier 2003 qui lui est joint en annexe (E/2003/95). Ce document a été présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 2003. Après l'avoir examiné, le Conseil a adopté une résolution le 24 juillet 2003 (voir E/2003/L.23/Rev.1).

* A/58/150.



De plus, comme suite à une demande des autorités burundaises, le Conseil économique et social a, le 21 juillet 2003, adopté une résolution (voir E/2003/L.24/Rev.1) par laquelle il a créé un Groupe consultatif spécial pour le Burundi. La composition et le mandat de ce groupe ont été définis dans une décision que le Conseil a adoptée le 22 août 2003 (E/2003/L.48, telle qu'oralement révisée).

La poursuite des activités du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, dont le mandat a été prorogé jusqu'à la session d'organisation du Conseil, en janvier 2004, et la création d'un Groupe consultatif spécial pour le Burundi confirment l'importance que revêtent la création des groupes consultatifs spéciaux et l'interaction entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

(Signé) Gert **Rosenthal**
